

Commercialisation des œufs

Cela m'a fait plaisir d'entendre le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dire qu'un député présenterait ultérieurement un amendement recommandant que cette question soit soumise au comité de l'agriculture. J'appuierai certainement cette motion. J'aimerais tout d'abord dire deux choses. L'orateur précédent a beaucoup insisté sur le fait que les consommateurs ne participent pas à l'élaboration des lois sur la commercialisation, et il l'avait déjà dit à plusieurs reprises, au nom des consommateurs probablement. Je crois que c'est l'une des questions que le comité a examinées avec le plus d'efficacité et je crois que le député était seul à soutenir cela.

Sans aucun doute, la législation relative à la commercialisation touche effectivement les consommateurs, mais pas nécessairement de la manière décrite par le député. Les consommateurs sont évidemment touchés parce qu'un monopole est en train de se former, qui profitera normalement à ceux qui le dirigent, en l'occurrence les producteurs d'œufs, pour déterminer combien d'œufs ils devraient produire, où, et à quel coût. Les consommateurs sont touchés si le coût est trop élevé. Inversement, il est vrai que les consommateurs seront considérablement avantagés par une commercialisation ordonnée, qui permettrait une offre continue, sans périodes de rareté, où les prix montent de façon exorbitante, ni d'excédent, où les consommateurs continuent d'acheter le produit à un rythme normal et où la marchandise invendue a un effet dépressif sur le marché et sur les secteurs connexes. Quand le prix des œufs est très bas, d'autres secteurs agricoles en ressentent les effets, comme ceux du bétail et de la volaille, car les œufs sont une source de protéines qui peut servir à des usages multiples.

● (1600)

Monsieur l'Orateur, le producteur apprendra à régler à l'échelon national l'écoulement profitable de ses produits pour s'assurer un prix raisonnable tout en fournissant au marché un produit convenable de façon soutenue si l'organisme actuel réussit à résoudre le problème de la régie provinciale par rapport à la régie fédérale. S'il y parvient, il sera, à mon avis, en mesure de répondre aux besoins du consommateur et permettra probablement à ce dernier de participer à l'élaboration d'une loi à cet égard.

Durant les nombreux mois où le comité de l'agriculture était saisi de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, j'ai lutté contre l'adoption de cette loi, non pas parce que je m'opposais à l'idée d'une commercialisation méthodique, mais parce qu'il me déplaisait que le gouvernement fédéral établisse une mesure législative sur la commercialisation qu'il ne pourrait faire respecter. Il me semble que l'effet des dispositions sur la commercialisation des œufs était inévitable car c'était la première fois que nous recourions à la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour établir un organisme national entièrement assujéti aux organismes provinciaux. Certaines de ces provinces avaient longuement délibéré à l'époque sur la question de savoir si elles nous céderaient leur autonomie à l'égard de l'établissement des quotas et des prix, si elles étaient disposées à céder tout cela au gouvernement fédéral ou bien si elles allaient s'en occuper avec la collaboration des autres provinces, sous l'égide d'une loi nationale de la commercialisation. C'est ce qu'elles ont précisément décidé de faire, aux termes de la loi sur la commercialisation des œufs. Or, cette loi ne pourra jamais, selon moi, s'appliquer de façon satisfaisante. Elle n'aboutira à rien parce que les provinces vont rechercher constamment l'autarcie, dans tous les secteurs agricoles. Si toutes les provinces recherchent l'autarcie

[M. Peters.]

dans tous les secteurs, il en résultera évidemment des excédents que le gouvernement fédéral ne sera jamais capable de gérer.

Nous avons, en diverses occasions, résolu ce problème de compétence fédérale-provinciale en matière de production agricole, par exemple en ce qui concerne le lait de transformation, et si le gouvernement fédéral exerce un monopole sur les produits de ce lait, c'est tout simplement parce que nous avons bien voulu payer le gros prix pour nous assurer ce contrôle. Les gouvernements provinciaux ne se sont pas engagés de ce côté; ils ont permis au gouvernement fédéral d'exercer ce monopole et, à ce que je sache, les griefs ont été plutôt rares, sauf en ce qui concerne le prix, qui sera toujours un sujet de grief de la part des agriculteurs, des travailleurs et autres, lorsqu'il s'agit de la vente de leurs produits. Mais il n'y a pas eu de plaintes, à ma connaissance, de la part des provinces, quant à l'intervention du gouvernement fédéral du côté du lait de transformation.

Dans une moindre proportion, parce que moins de personnes s'en trouvent atteintes, mais dans un domaine beaucoup plus vaste, le gouvernement fédéral a assuré avec succès la bonne marche de la Commission canadienne du blé, qui détient un monopole dans trois provinces et une autre sorte de monopole dans deux autres. Il a exercé ce monopole au nom des producteurs pendant de longues années, et avec succès, selon moi. Le tort qui a pu être causé à l'industrie ou aux consommateurs, au fil des ans, l'a été à mon sens à cause de notre ingérence dans cet office de commercialisation et à l'égard de la production: nous avons diminué du même coup son efficacité. Je suis convaincu qu'il faut une loi fédérale sur la commercialisation. Je suis convaincu qu'une loi de ce genre serait avantageuse. Par ailleurs, il est peu probable que nous puissions obtenir la collaboration de tous ceux qui ont adhéré à l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Le député de Saint-Jean-Est s'est aussi plaint du fait qu'on est encore une fois en train d'accumuler un énorme excédent d'œufs: on a indiqué au début de janvier que nous avions un excédent de 40 millions d'œufs et que ce chiffre augmentait de 15 millions par semaine; à mon avis, il a bien raison de s'inquiéter. Il est curieux de constater que son associée ou son guide, M^{me} Plumptre, n'adopte pas la même attitude que lui. Selon le *Globe and Mail* de Toronto, elle avait déclaré le 16 janvier, à propos de cette énorme accumulation:

Beryl Plumptre, présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, a déclaré hier à Ottawa qu'il n'y avait aucune raison de s'affoler au sujet de l'excédent de 40 millions d'œufs.

«Ce n'est pas une quantité excessive, a déclaré M^{me} Plumptre. Il n'y a certainement pas de quoi s'affoler.»

Elle a déclaré que le président de l'Office canadien de commercialisation des œufs aurait un dur travail à accomplir et a ajouté: «Pour l'amour du ciel, donnons-lui une chance de maîtriser la situation.»

M^{me} Plumptre ne semblait pas s'inquiéter particulièrement de la situation, mais deux facteurs connexes m'inquiètent vraiment. Quand l'un des représentants de l'Office canadien de commercialisation des œufs a demandé des renseignements à ce sujet, on a répondu qu'il y avait une grosse accumulation d'œufs, un excédent de plus de 40 millions qui augmentait de 15 millions par semaine, mais que cela se passait la semaine précédente et que la situation était maintenant réglée. Je m'inquiète vraiment de cette réponse parce que j'aimerais bien savoir comment on a réglé la situation et dans quelles circonstances. Comment se débarrasse-t-on d'autant d'œufs et dans quelles circonstances? Je m'inquiète aussi d'un autre facteur très important. Le ministre de l'Agriculture se met de la partie